

# Rapport à l'intention des Vert-e-s lausannois-es, 2019-2020

Remis pour l'AG à tenir en juillet 2020

Jean-Yves Pidoux

Conseiller municipal vert

Directeur des Services industriels

1

Localement et globalement, l'année 2019 a été placée sous le signe de l'urgence climatique. Les nouvelles alarmantes sur la dégradation de l'environnement ne cessent de s'accumuler, et laissent augurer d'un avenir difficile pour les générations à venir, ici et – surtout – ailleurs. Elles ont toutefois été contrebalancées par des manifestations pleines d'énergie, de détermination et d'imagination, rassemblant toutes les générations – et dont un épisode a débouché sur une décision de justice historique, qui fait bouger les fronts institutionnels en donnant raison à une certaine forme de désobéissance civile, si elle reconnue comme mue par l'état de nécessité. Conjointement à ces mouvements réconfortants, l'enthousiasmante mobilisation des femmes a apporté son lot de combativité, de joie et d'optimisme : si l'égalité ne progresse encore que trop lentement, si la multiplicité des identités a encore de la peine à être reconnue, la dénonciation de l'inacceptable pérennité du patriarcat se manifeste avec une force nouvelle. Notre monde a un urgent besoin de la convergence de tels mouvements sociaux.

2

Le quotidien du travail des conseillers municipaux lausannois a, forcément, été marqué par moins d'effervescence. Mais l'été et le deuxième semestre de l'année 2019 ont été consacrés à des travaux assidus, entrepris par toutes les directions de l'administration lausannoise, sur la préparation du premier préavis sur le « Plan climat » de la Ville. Il a connu un sort mitigé devant le Conseil communal et particulièrement face au groupe vert, mais marque un premier jalon important vers une ville plus résiliente.

La Municipalité et particulièrement la Direction des Services industriels ont du moins saisi l'occasion de ce premier document pour renouveler leur engagement en faveur de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> à l'échelle de la ville. Les SiL sont en

première ligne sur ce dossier, dans la mesure où – paradoxalement – la Ville est un gros émetteur de gaz à effet de serre, de par le réseau de chauffage à distance qui raccorde près de 1500 bâtiments sur les 8000 que compte la ville. Ce système de chauffage est néanmoins le plus efficace, dans la mesure où la production de chaleur, localisée sur quelques sites, minimise les émissions polluantes et diminue celles de gaz à effet de serre. Certes, l'objectif d'assurer la production d'une chaleur 100% renouvelable est loin d'être atteint : l'utilisation de la chaleur de Tridel et celle de la chaleur produite par l'incinération des boues de la STEP, permettent de considérer comme renouvelable environ deux tiers de la chaleur distribuée par le réseau de chauffage à distance. Un des très grands enjeux du plan climat de la Ville sera d'accroître significativement à la fois la proportion de chaleur renouvelable et le nombre des bâtiments raccordés au réseau. Cela suppose des investissements considérables – pour ne pas dire colossaux – dans l'extension du réseau et dans la production de chaleur. Mais c'est un des leviers qui est aux mains de la Ville – alors que les exigences liées à une mobilité plus propre et celles liées à l'efficacité des bâtiments (du moins ceux qui n'appartiennent pas à la collectivité, qui ne peut être exemplaire que lorsqu'elle est propriétaire ou superficiante) dépendent de législations et d'initiatives que la Ville ne peut pas déterminer ou assurer seule.

Quant à l'électricité, il a été possible, en répondant à un postulat vert, d'assurer que la totalité de l'électricité distribuée aux clients dits « en approvisionnement de base » – i.e. les clients « captifs » selon la législation fédérale actuelle – est d'origine renouvelable. Il restera à garantir la pérennité de cette fourniture, alors que la concession de l'usine de Lavey s'approche de son terme et que l'hydro-électricité lausannoise ne sera, dès 2030, plus intégralement aux mains de la Ville. Les projets fédéraux de libéralisation totale du marché de l'électricité représenteront une difficulté supplémentaire, si par malheur ils devaient passer le cap du parlement et celui du référendum : ils auraient pour conséquence de favoriser économiquement les énergies fossiles, dans la mesure où celles-ci, à l'échelle mondiale, sont considérablement plus subventionnées que les énergies renouvelables et, en dépit de leur nocivité environnementale avérée, concurrencent déloyalement les prix de la production propre. A noter que l'ouverture du marché du gaz pose des problèmes analogues, à un degré encore plus élevé. Malgré la ligne globalement très estimable qu'a prise le DETEC, le Conseil fédéral ne craint pas de proposer une telle ouverture, alors que la loi sur le CO2 peine à passer le cap parlementaire dans une version qui ne soit pas trop en retard sur les engagements internationaux pourtant pris par la Confédération...

En tout état de cause, la Municipalité va progresser vers une version mûre du plan climat. Elle est priée de la présenter avant la fin de l'année en cours. Il reste beaucoup à faire – à commencer par l'établissement d'une définition solide, scientifiquement et politiquement, de la neutralité carbone. Le double enjeu

consistera à joindre et à équilibrer les mesures de réduction des gaz à effet de serre avec celles qui permettront d'adapter la ville au changement climatique inéluctable qui ne manquera, même en cas d'émissions localement réduites, d'exercer une forte empreinte à l'échelle du territoire urbain.

### 3

L'histoire lausannoise a connu une sorte de pause festive, en janvier 2020, avec le succès public des Jeux Olympiques de la jeunesse. Puis, dès le début mars, l'histoire d'ici et d'ailleurs a basculé dans une crise, avec l'irruption de la pandémie liée au coronavirus.

Ces trois moments apparaissent extraordinairement incompatibles ; le défi majeur sera bien de faire en sorte que les leçons tirées du troisième permettent de relever avec cohérence et détermination les défis abordés lors des travaux sur le premier. Quant au deuxième, et même s'il en reste une impression de liesse et de réussite, le cataclysme pandémique l'a fait disparaître assez prestement des agendas et peut-être bien de maintes mémoires.

### 4

Du point de vue de la conduite des affaires publiques, la pandémie a fait basculer la municipalité et l'administration dans un univers nouveau. Gestion de crise, plans de continuité, « situation extraordinaire » au sens de la législation fédérale : les semaines pendant lesquelles il a fallu assurer la poursuite et la pérennité des prestations de la Ville – et, pour ce qui concerne les Services industriels, celles de la fourniture en énergie et en signaux pour la population lausannoise – ont représenté un défi permanent. La période a été passionnante, même si l'on ne peut que souhaiter – sans se faire beaucoup d'illusions – qu'elle ne se reproduise pas...

Le fait que les Services industriels ne soient, durant cette crise, jamais apparus sur le devant de l'actualité est une preuve évidente qu'ils ont assuré leur mission - c'est un des éléments que le ou la prochaine titulaire de la fonction de directeur des Services industriels devra assumer: mieux cela marche moins on en parle.

Les contrecoups de la pandémie, eux, vont être sévères et patents, pour plusieurs années encore. Les effets sociaux et économiques ne vont pas faciliter la tâche des autorités lausannoises, sommées de répondre simultanément à plusieurs urgences : celle du soutien aux démunis et aux appauvris, celle de la relance économique, le souci des institutions culturelles, sportives et touristiques subventionnées, vont

certainement estomper, en tout cas dans un premier temps, la préoccupation pour le temps long de la stratégie climatique. L'enjeu le plus stratégique sera bel et bien de trouver des mesures de « relance » qui soient intégralement compatibles avec les objectifs d'atténuation et d'adaptation inclus dans le plan climat.

## 5

Il n'est qu'à considérer les dossiers en cours aux Services industriels pour se rendre compte à quel point, même en situation d'urgence, le temps long est inhérent à la politique énergétique et climatique. D'où la nécessité de réformer l'organisation : la nouvelle structure des SiL, qui continue à se mettre en place, permet d'assurer la mission de promouvoir les économies d'énergie et de développer les énergies renouvelables, mais aussi d'élaborer des stratégies patrimoniales et commerciales à long terme, en phase avec leur intégration dans la collectivité publique.

Sur des dossiers spécifiques, la patience est tout autant de mise. Obtenir un renouvellement de la concession vaudoise pour l'usine de Lavey a pris au soussigné déjà plus de dix ans de travail, et si les signaux sont au vert, les actes officiels ne sont toujours pas conclus. Construire un parc éolien lausannois est une entreprise qui a commencé il y a douze ans, et les permis de construire sont encore assez loin d'être obtenus. Alors que le concept énergétique du secteur avait été élaboré dès 2013 et rendu officiel en 2015, ce n'est qu'à la fin 2019 que la mise en place d'un contracting thermique dans les nouveaux écoquartiers des Plaines-du-Loup a connu un premier dénouement heureux, après des travaux de conception exigeants, puis d'astreignantes négociations – alors que tant le Conseil communal que les investisseurs avaient d'enthousiasme accepté le principe d'un projet pilote ambitieux. Notons encore que le redressement des comptes dans le domaine du multimédia est un travail sans cesse recommencé et que la rentabilisation de l'investissement dans le réseau de fibre optique doit être évaluée sur des décennies.

## 6

Ce temps long n'est pas inhérent au rythme de la seule collectivité publique. Les sociétés anonymes dans lesquelles la Direction des SiL est impliquée se doivent d'avoir elles aussi des visions à long terme. Lorsque la Ville est seule actionnaire, le développement des stratégies est aisé – ou du moins peut se centrer sur la mission de la société telle que définie par la collectivité. C'est notamment le cas pour SI-REN, active dans les nouvelles énergies renouvelables (solaire, éolien, géothermie,

biomasse), et pour LFO, propriétaire des réseaux multimédia construits en ville de Lausanne.

Lorsque les sociétés anonymes doivent conclure des conventions d'actionnaires avec des partenaires multiples, parfois hétérogènes, la situation est beaucoup plus complexe. A ce titre, un dossier épineux se profile dans le domaine gazier – et donc dans la société Gaznat, dont la Ville est actionnaire. Alors qu'est attendue une stratégie cantonale en la matière, alors que cette source d'énergie est amenée à décliner progressivement – du moins sous sa forme fossile –, elle sera néanmoins encore utilisée durant des décennies. L'enjeu important sera d'accroître dans l'approvisionnement en gaz la part non émettrice de CO<sub>2</sub> (biogaz, gaz de synthèse), et d'assurer au niveau local, régional et national, la durée de vie correspondante aux actifs constitués par les réseaux de distribution et de transport.

Dans le domaine électrique, la situation des participations lausannoises est à la fois plus multiple et moins problématique. EOSH est une société qui s'est convertie dans les nouveaux renouvelables (éolien et solaire) en Europe, à côté de la gestion de sa participation dans Alpiq. Concernant cette dernière : assurer la vice-présidence de cette société dans un contexte international et actionnarial tumultueux est une tâche qui, en dépit de son intérêt stratégique, est trop démesurée pour devoir incomber à un conseiller municipal lausannois, dont l'agenda est déjà rempli et dont les autres responsabilités sont lourdes. J'espère que le chapitre de la participation d'un directeur ou d'une directrice des SiL à un tel conseil d'administration sera clos, au moment de remettre mon mandat.

Et pour ce qui concerne les participations lausannoises dans d'autres sociétés du monde de l'électricité, elles relèvent de l'entretien de bonnes relations avec des acteurs locaux, dont les stratégies ne s'écartent guère des lignes directrices de la stratégie énergétique de la Ville. Les situations de concurrence commerciale entre ces sociétés sont inhérentes à un secteur à demi-libéralisé, et elles n'entachent pas le développement de visions communes et de partenariats dans les domaines où il est plus avisé de travailler ensemble – comme par exemple celui de la géothermie de grande profondeur : témoin la société AGEPP, dont font partie, à côté de Lausanne, d'une société détenue par l'Etat et des communes concernées, à la fois Holdigaz, EOSH et Romande Energie.

L'expérience de l'auteur de ces lignes dans les questions de gouvernance de sociétés publiques et privées a conduit à ce qu'il soit propulsé à la présidence d'un nouveau « comité d'audit », mis en place par la Municipalité pour assurer la relation de l'exécutif avec le Contrôle lausannois des finances (CFL). Celui-ci accomplit la

tâche historique de contrôleur des comptes de la Ville ; il fournit également des prestations d'audit interne, tant pour l'administration publique que pour le parapublic. Les audits du CFL ont parfois fait l'actualité médiatique et même judiciaire, dans les affaires liées à Beaulieu ou à Tridel. Ils ont aussi été co-déclencheurs de feuilletons politiques animés, comme dans le cas de la FASL.

Cette mission d'audit interne est cruciale pour assurer ce que le jargon de la gouvernance appelle l'amélioration continue : le CFL doit voir son indépendance garantie ; ses audits et recommandations doivent être rédigés de manière à inciter à cette amélioration de la gouvernance publique. Le Comité d'audit est l'interlocuteur et le garant de l'indépendance du CFL, dans une situation où ses membres sont, eux aussi, des objets potentiels de la critique du CFL. Celui-ci est, à son tour, en situation potentiellement délicate : par défaut les audits élaborés sont soumis à la législation sur la transparence des collectivités et doivent donc pouvoir être publiés ; mais si des audits sont perçus comme se limitant à incriminer l'administration, ou s'ils incluent des informations confidentielles dont la divulgation pourrait être préjudiciable à la Ville (par exemple dans le domaine contractuel), les auditeurs sont pris dans un conflit de loyauté. C'est dire que le comité d'audit, composé de trois conseillers municipaux, a une mission de réglage fin, dans une situation où les protagonistes (CFL, administration, fondations ou sociétés associées à la Ville) ne sont, eux, pas toujours et pas nécessairement déterminés à faire preuve de finesse.

## 8

Alors que s'approche le moment où je devrai tirer un bilan de mon mandat à la Municipalité de Lausanne, intégralement consacré à la direction des SiL, je voudrais conclure par une réflexion institutionnelle, que m'inspire la situation présente des autorités lausannoises. Je reste passionné par la complexité sociale et institutionnelle, qui se manifeste tant dans les situations ordinaires affrontées par la collectivité publique que par les crises qu'elle traverse – étant entendu que la crise est souvent l'ordinaire du travail des exécutifs, mais à des degrés fort divers. De plus ces crises sont en général insolubles, au moins dans la mesure où les membres des exécutifs, confinés à l'art du possible, sont appelés à choisir entre des options qui présentent toutes des inconvénients. Si l'on ne tolère pas cet inconfort et si l'on veut être aimé par tous et tout le temps, mieux vaut s'abstenir d'aspirer à un poste dans un exécutif.

La pandémie n'a certes pas constitué une crise ordinaire. Elle a mis à l'épreuve toutes les organisations publiques, qui s'en sortent globalement bien : elles ont renforcé leur légitimité et apporté la preuve éclatante que sans de fortes

interventions régulatrices, l'organisation sanitaire et économique dysfonctionne et ne répond pas aux besoins de la population. Ce qui est un peu plus compliqué, apparemment, c'est la convalescence du monde politique institutionnel : il reste à savoir si c'est un écueil passager ou si la démocratie risque de pâtir des séquelles de la « situation extraordinaire » que nous avons endurée ce printemps 2020.

On peut se féliciter de la manière dont, à Lausanne, le groupe vert a fonctionné en période de pandémie, même si les plateformes à disposition n'ont pas toujours facilité les échanges. Sa jeunesse et sa vitalité, déjà relevées dans mon rapport de l'an passé, sont garantes de la qualité des interventions et de la cohérence des positions défendues par le groupe – avec, ce qui est consubstantiel à notre formation, le respect des opinions divergentes, qui ont toute légitimité à s'exprimer.

A l'aube de la dernière année de la législature, je ressens toutefois une inquiétude. Que l'organe délibérant veuille reprendre la main, après une pause forcée et frustrante, est parfaitement justifié. La manière dont il le fait est problématique. Au moment où j'écris ces lignes, 19 interpellations urgentes ont été déposées sur le bureau du Conseil communal, et il a été possible d'en traiter trois dans la séance qui leur était consacrée. On s'achemine donc vers un blocage institutionnel programmé : les interpellations urgentes doivent pouvoir être discutées lors de la prochaine séance du Conseil communal ; au rythme actuel, plusieurs d'entre elles ne le seront pas avant l'automne ; elles seront de surcroît rejointes par d'autres, ce qui amplifiera le problème. Alors que nombre de ces interventions abordent des sujets importants, et le font de manière sensée, leur accumulation fait penser à une croissance insoutenable – de la sorte que, en matière environnementale et économique, nous combattons avec force. L'instrument de l'interpellation urgente rend impossible non seulement de traiter en urgence ce qui l'est, mais aussi de délibérer sur des initiatives, souvent plus réfléchies, qui passent par les autres outils à disposition de l'organe délibérant. Il asservit le corps délibérant à l'incantation de tribune et sabote, au lieu de l'assurer, le contrôle démocratique des élus parlementaires sur l'administration et ses représentants.

Alors que nombre de conseillères et conseillers communaux verts ont entamé leur mandat avec le début de cette législature, et ont pu bénéficier de l'expérience transmise par quelques anciens, alors que toutes et tous peuvent légitimement espérer être réélus et rejoints par de nouvelles et nombreuses forces vives, elles et ils auront pour tâche de faire fructifier le sens politique et pratique acquis au cours de celle-ci. Encore et toujours, les Vert-e-s sont les mieux placé-e-s pour occuper l'espace politique du court et celui du long terme.

Lausanne, le 1<sup>er</sup> juin 2020